



Quand les assistante social et pericultrise ce subtitue a la loi

Par rach33, le 01/10/2017 à 18:12

bonjour ,voila en somme en mai 2016 la mère de mes enfant que j ai reconnu et parti du domicile conjugale pour revenir en novembre comme quoi elle vouler revenir a la maison ,le commissaire de ma ville m avait prévenus que il fallait que je fasse attention que elle essaye pas de me virer en prétextant une dispute ,ce quelle fit chercher a chaque fois des histoire, elle s'était désister du baille donc arriver un moment elle a voulut partir sans les enfant âgée de 1 ans et 2 ans ,pui renonçan en me disant quelle aurai rien pour vivre si elle laisser les enfant donc pas de caf, au final une jour en fevrier 2017 apres encor une dispute car elle ne s etait toujours pas declarer a la caf en couple il eu une dispute elle me demanda de partir de la maison ce que je ne fie pas , j appela les force de lordre qui lui esplique si elle vouler partir elle pouver partir mes que j aiter le locataire donc je n avai pas a partir , ce quelle fis en emportant tous les affaire menager ,ses habile chaussure meuble etpartie sans les enfant, donc je m occupa de mes enfant comme je ne toucher rien donc j ai fai le nécessaire pour la caf et inscire les petit a la greche et a l ecole, et apres l appel du assistant sociale de la caf qui a etait surpris que personne ne veuille m aider , elle contactait au bous de deux mois une assistante sociale , qui devai m aider a finaliser les inscription pour les petit , au lieu de sa elle son venu de bon matin chez moi en me disant que si je rendre pas les enfant a la mere avec les lit et les affaire j aurai des probleme avec les service socio , de plus mon avocat ne m avai pas prevenu de ce que je devai faire ou non de meme na jamais appeler les as pour leur demander par qui elle etait m endater ou si elle avait une autorisation pour ce subtituer a la loi et m ordonner de ramener les affaire des petit , a ce jour la mere na ni papier officielle comme quoi elle a la garde ni rien et les as continu a apeller pour desinscri mes enfant des liste de la greche en disant que la mere a la garde mon fis devai rentre en class tps pour les moin de 3 ans il mon tous bloquer ,et de plus on fai un signalement en disan je donne le biberon a mes enfant ou il dort par car je leur et dit que des voisin fesai que du brui le soire , et de plus elle on mentie en disant que j ai reffuser tous aide ce qui et faut car leur discour quand elle son

venu elle me disait personne va vous les garder etc , donc pouvait vous me dire quelle recours j'ai devant moi sans scrupule et qui se permette de mentir et de substituer à la loi, je vous en conjure de m'aider car cette situation creuse maintenant il dit que moi et la mère on est irresponsable etc

Par **Visiteur**, le **01/10/2017** à **19:21**

Bonjour,
Veuillez d'urgence le JAF...